

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19
Nombre de Membres Présents : 16
Nombre de Membres Absents : 3
Date de Convocation : 22/06/2020

PRESENTS : Marie-Jo KRAMARZ, Cécilia CHOTEAU, François RYCKEBUSCH, Marie-Pascale RICHET, Gilles GALLIANO, Nathalie BENIER, Claudine COTTIER, Sophie PERTUISET, Patrick BIEL, Fabien COUSTENOBLE, Dominique DEHOUE, Camille DELEPLANQUE, Jean-François DEQUEKER, Axel DEMOOR, Olivier DESEINE, Jacques MENET

Absents excusés : Mélody VLAEMYNCK – Maryvonne GUAQUIERE – Agnès QUENSON

L'an deux mille vingt, le vingt neuf juin à 20h, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis Salle Octave d'Hespel, rue du 4 septembre, sous la présidence de Madame Marie-Jo KRAMARZ, Maire, suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Secrétaire de séance : Dominique DEHOUE

OBJET : approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019

Dressé par M. Frédéric DESCAMPS, receveur municipal – Trésorerie de la BASSEE pour la commune de Fournes en Weppes
Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que le compte est régulièrement établi,

. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par M. Frédéric DESCAMPS, receveur municipal de la Commune de Fournes en Weppes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Déclare, à l'unanimité, que le compte administratif 2019 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : approbation de l'affectation des résultats 2019

- **Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2019**

Dépenses :	340 794.42
Recettes :	414 482.53
Résultats :	+ 73 688.11
Excédent n-1 :	+ 377 105.82
Résultat cumulé :	+ 450 793.93
Reports : dépenses :	227 000 €

- **Détermination du résultat d'exploitation de l'exercice 2019**

Dépenses :	1 077 931.37
Recettes :	1 332 282.56
Résultats :	+ 254 351.19

- **Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2019**

Résultat n-1 :	+ 253 853.77
Résultats 2019 :	+ 254 351.19

Danses de salon	215.00 €	112.00 €	103.00 €
PACCAP	330.00 €	294.0 €	36.00 €
Danses orientales «les gazelles »	330.00 €	203.00 €	127.00 €
Wepp'natation	185.50 €	185.50 €	
Relais Wepp'iti – Innov'enfance	5 850.00 €		5 850.00 €

Adopté à l'unanimité.

OBJET : subvention exceptionnelle à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de La Bassée

Madame le Maire explique avoir reçu une demande de l'amicale des Sapeurs Pompiers de La Bassée pour obtenir une subvention de la Commune afin d'acheter un drapeau aux couleurs nationales.

Elle propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € pour cet achat.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le versement de cette subvention.

Objet : désignation d'un représentant au comité syndical du SIVU – Mission locale des Weppes

Madame le Maire rappelle les missions auprès des jeunes de cet organisme : accompagner, orienter, conseiller les jeunes en recherche d'emploi ou d'apprentissage.

Elle fait appel à candidature pour le représentant de la commune à cet organisme. Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

Mme Claudine Cottier et M. Dominique Dehouve sont candidats. A l'unanimité sont donc nommés délégués du SIVU – Mission locale des Weppes :

- Délégué titulaire : Mme Claudine COTTIER – 1322 rue Faidherbe – 59134 Fournes en Weppes
- Délégué suppléant : M. Dominique DEHOUE – 266 résidence du Colombier – 59134 Fournes en Weppes.

OBJET : jury criminel

Monsieur le Maire rappelle que, comme chaque année, la Commune doit tirer au sort 6 noms parmi la liste électorale de Fournes en Weppes pour la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises pour l'année 2021 (articles 254 à 267 du code de procédure pénale).

Sont tirés au sort :

- ELIE Nathalie – 135 boulevard Victor Hugo – 59134 Fournes en Weppes
- LALAU Sandy – 50 Parvis Notre Dame – 59134 Fournes en Weppes
- DEJONGHE Sophie épouse TOPCZENSKI – 367 Rue Pasteur – 59134 Fournes en Weppes
- TRACHE Ophélie – 214 résidence du Colombier – 59134 Fournes en Weppes
- FIEVET Sébastien – 720 rue Faidherbe – 59134 Fournes en Weppes
- DUPUIS Christine ép. D'HOUNDT – 289 rue Pasteur – 59134 Fournes en Weppes

OBJET : Annulation de la délibération sur les indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués et nouveaux calculs

Madame le Maire explique que le calcul des indemnités présenté lors du Conseil Municipal du 3 juin dernier est erroné et qu'il convient de prendre une nouvelle délibération fixant de nouveaux taux.

Elle propose les taux suivants pour le Maire, les Adjointes et les Conseillers délégués :

- Le Maire : 44.60 % - indemnité brut : 1 734.67 €
- Les 4 Adjointes : 16.00 % - indemnité brut : 622.30 €
- Les 3 Conseillers Municipaux délégués : 7.39 % - indemnité brut : 287.42 €.

Le tableau joint reprend les différentes indemnités pour les élus concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces taux et les indemnités correspondantes.

Objet : Exercice du droit à la formation pour les membres du Conseil Municipal

Madame le Maire explique les nouvelles dispositions en matière de formation des élus : toutes les communes et non plus seulement celles de plus de 3500 habitants doivent désormais organiser une formation au cours de la 1^{ère} année de mandat pour tous les élus titulaires d'une délégation. En outre, elles doivent prévoir un montant minimum de dépenses de formation des élus dans leur budget prévisionnel annuel.

Par ailleurs, dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et réserver des crédits budgétaires à cet effet. Pour chaque exercice, le montant des dépenses de formation ne peut pas être inférieur à 2 % du montant total des indemnités qui peuvent être alloués aux élus de la commune. Enfin, les élus locaux ont un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures par année de mandat, cumulable sur toute la durée du mandat, qu'ils soient indemnités ou non.

Madame le Maire précise que 2 000 € ont été prévus dans le budget 2020 pour la formation des élus.

Adopté à l'unanimité.

